

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LUMBIN

La bibliothèque de Lumbin est ouverte à tous.

Vous pouvez consulter sur place et gratuitement les livres et magazines, demander des conseils de lecture et faire des suggestions d'achat.

L'inscription vous permet d'emprunter des documents.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Hors vacances scolaires :

- Le mardi de 17h à 19h
- Le mercredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 9h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires :

- Le mardi de 14h30 à 17h
- Le mercredi de 14h30 à 17h

MODALITES D'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile type facture EDF
- Une autorisation parentale pour les mineurs s'inscrivant individuellement

Montant des cotisations :

- Inscription individuelle : la cotisation s'élève à 8€ par adulte
- Inscription familiale : la cotisation s'élève à 10€ par famille
- Enfants scolarisés : l'inscription est gratuite
- Porteurs de la carte **GRESILIB** : l'inscription est gratuite
- Ecoles et centre de loisirs communal : l'inscription est gratuite
- Demandeurs d'emploi : l'inscription est gratuite

L'adhésion est valable un an de date à date, à partir du jour de l'inscription.

MODALITES D'EMPRUNT DES DOCUMENTS

Durée d'emprunt des documents :

La durée de l'emprunt est de 3 semaines. Cette durée est portée à 6 semaines pour les écoles et le centre de loisirs communal.

Quantité et types de documents :

- 3 livres par membre de la famille
- 2 revues (excepté le dernier numéro à consulter sur place)
- 4 BD
- 1 seule nouveauté par famille

Prolongation de l'emprunt :

Le délai normal d'emprunt peut être prolongé de 3 semaines (exception faite des nouveautés) dans la mesure où le document n'est pas réservé par un autre lecteur.

Réservation de documents :

Il est possible de réserver un document sur simple demande. Vous serez informés de sa disponibilité par courriel.

La bibliothécaire peut aussi réserver des ouvrages en votre nom auprès de la BDI. N'hésitez pas à lui en faire la demande.

Pénalités en cas de retard ou de perte :

En cas de retard dans le délai de retour des documents empruntés, une pénalité **de 0,50€** par document et par quinzaine de retard sera appliquée.

Les documents détériorés ou perdus doivent être **remboursés ou remplacés aux frais de l'adhérent**. A défaut, l'emprunt de document ne sera plus possible.

Aimer les livres, c'est :

- En prendre soin (ils n'aiment pas le café, le chocolat, la confiture, le sable...)
- Ne pas les annoter
- Ne pas les écorner
- Signaler tout défaut à la bibliothécaire (ne pas les réparer vous-même)

Merci de penser à ceux qui les emprunteront après vous.

A la bibliothèque :

- Respecter le calme du lieu pour le bien-être de tous
- Ne consommez ni boisson ni nourriture
- Laissez à l'extérieur skate, rollers, trottinette, chien...
- Les mineurs fréquentant seuls la bibliothèque restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

Toute inscription à la bibliothèque vaut acceptation du présent règlement.